



DOSSIER DE MARIAGE

Présence obligatoire des deux futur(e)s époux(es)
lors du dépôt du dossier.

MARIAGE PRÉVU LE

HEURE

La date du mariage ne pourra être confirmée que lorsque le dossier sera complet et l'audition effectuée.

1. Futur époux - future épouse :

NOM - Prénom :

Tél :

Adresse :

2. Futur époux - future épouse :

NOM - Prénom :

Tél :

Adresse :

Échange d'alliance en mairie : OUI NON

Cérémonie religieuse : OUI NON

Contrat de mariage : OUI* NON

* reçu par Maître _____, notaire à _____, le _____

RDV pour dépôt du dossier, en présence des deux intéressé(e)s le :

NE PAS COMPLÉTER, CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Officier d'État Civil : _____ assisté de _____

_____ prévenus le _____ par _____

Auditions faites le _____ par _____

Dossier traité par _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. Le futur époux - la future épouse :

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse domicile

depuis le

Adresse résidence

depuis le

Célibataire

Pacsé avec

depuis le

de

depuis le

Nom du père

Prénom(s)

Divorcé

Décédé

Profession

Adresse

Nom de jeune fille de la mère

Prénom(s)

Divorcée

Décédée

Profession

Adresse

2. Le futur époux - la future épouse :

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse domicile

depuis le

Adresse résidence

depuis le

Célibataire

Pacsé avec

depuis le

de

depuis le

Nom du père

Prénom(s)

Divorcé

Décédé

Profession

Adresse

Nom de jeune fille de la mère

Prénom(s)

Divorcée

Décédée

Profession

Adresse

Témoins futur époux - future épouse :

1. Nom **Prénom(s)**
Né(e) le Profession
Adresse

2. Nom **Prénom(s)**
Né(e) le Profession
Adresse

Témoins futur époux - future épouse :

1. Nom **Prénom(s)**
Né(e) le Profession
Adresse

2. Nom **Prénom(s)**
Né(e) le Profession
Adresse

Adresse du domicile après le mariage :

État civil des enfants communs (APPORTER LE LIVRET DE FAMILLE AVEC LE DOSSIER DE MARIAGE)

• **Nom** **Prénom(s)**
Né(e) le à

• **Nom** **Prénom(s)**
Né(e) le à

• **Nom** **Prénom(s)**
Né(e) le à

DATE :

Signature des deux futurs époux :



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour toute question, vous pouvez contacter le service état civil :



05.62.75.94.94



etat.civil@ville-aucamville.fr

JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois pour chacun des futur(e)s époux(es) (**original + photocopie**). Attention : les factures de téléphone portable ne sont pas recevables.

RENSEIGNEMENTS relatifs aux époux(e) : à compléter à l'intérieur du dossier (**mentionner les adresses complètes**). Attention : tous les prénoms des futur(e)s époux(es) doivent être inscrits.

PIECES D'IDENTITÉ : copie de la carte d'identité ou du passeport de chacun des futur(e)s époux(es) (**original + photocopie**)

COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE de chacun des futur(e)s époux(es) **de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier** s'il a été délivré en France (à demander à la commune du lieu de naissance), **ou de moins de 6 mois** s'il a été délivré en Outre-mer, dans un consulat ou par le service central d'état civil de Nantes.

LISTE DE TÉMOINS à compléter à l'intérieur du dossier (au moins 2 témoins et 4 maximum au total, majeurs ou émancipés). Fournir la copie de leur pièce d'identité et leur justificatif de domicile avec une attestation complétée pour chacun des témoins. Attention : les factures de téléphone portable ne sont pas recevables.

CERTIFICAT DU NOTAIRE : si vous avez établi un contrat de mariage.

DIVORCÉS : si vous êtes divorcé(e), une copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier comportant la mention de divorce.

VEUFS : si vous êtes concerné(e), fournir une copie de l'acte de décès de votre ancien conjoint.

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR : complétées et signées.

COPIE DU LIVRET DE FAMILLE si des enfants sont issus de votre union.

CHARTRE DE MARIAGE complétée et signée

CAS PARTICULIERS :

Si vous êtes Français et que vous êtes né à l'étranger, il vous faudra vous adresser au Service Central de l'Etat Civil à Nantes pour obtenir votre copie intégrale d'acte de naissance (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/>)

Si vous êtes étrangers, vous devez fournir :

- **une copie intégrale de l'acte de naissance original de moins de six mois à la date du dépôt du dossier**, accompagnée de sa traduction agréée soit par le Consulat, soit par l'Ambassade, soit par un traducteur assermenté. L'acte doit être légalisé ou apostillé selon le pays de naissance (https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_recapitulatif_legalisation_internet_cle8bb176.pdf). Si l'acte de naissance ne peut être produit, il est possible de fournir un acte de notoriété établi par le juge d'instance.
- **un certificat de célibat** visé par le Consulat ou l'Ambassade, accompagnée de sa traduction agréée soit par le Consulat, soit par l'Ambassade, soit par un traducteur assermenté.
- **un certificat de coutume** (selon le pays), délivré par le Ministre ou le Consulat étranger, voire par un juriste Français ou non ou **un certificat de capacité matrimoniale** et sa traduction.

Lorsque l'un des futur(e)s époux(es) ne maîtrise pas la langue française, ce dernier doit se faire assister d'un interprète. Cet interprète ne soit pas un membre de la famille proche des futurs époux.

Militaires : un militaire n'a pas à obtenir l'autorisation du Ministre de la défense, à l'exception du militaire servant à titre étranger pendant les cinq premières années de son service actif (légion étrangère).

Mariages religieux : L'article 433-21 du Code Pénal sanctionne le non-respect de l'ordre des mariages dont la chronologie est celle du mariage civil puis du mariage religieux.



A U C A M V I L L E

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

Je soussigné(e), _____ (noms et prénoms)

né(e) le _____ à _____ ,

département _____ profession _____

certifie sur l'honneur :

être pacsé(e)

être célibataire ou ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du
/ depuis le décès de mon conjoint en date du

qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée judiciairement sur moi

être domicilié(e) à

et résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de

depuis le _____ jusqu'au _____

OU

avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de
depuis le _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété

Facture de gaz / d'électricité

Quittance de loyer

Facture d'eau

Quittance d'assurance de logement

Certificat d'imposition ou de non-imposition

Autre :

Fait à _____ , le _____

Signature :



A U C A M V I L L E

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

Je soussigné(e), _____ (noms et prénoms)
né(e) le _____ à _____ ,
département _____ profession _____

certifie sur l'honneur :

être pacsé(e)

être célibataire ou ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du
/ depuis le décès de mon conjoint en date du

qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée judiciairement sur moi

être domicilié(e) à

et résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de

depuis le _____ jusqu'au _____

OU

avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de
depuis le _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété

Facture de gaz / d'électricité

Quittance de loyer

Facture d'eau

Quittance d'assurance de logement

Certificat d'imposition ou de non-imposition

Autre :

Fait à _____ , le _____

Signature :



A U C A M V I L L E

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

TÉMOIN POUR UN MARIAGE

Je soussigné(e),

Madame Monsieur

né(e) le _____ à _____

- **atteste sur l'honneur :**

- demeurer :
- avoir pour profession :

- accepte refuse

que l'intégralité de l'acte de mariage soit lue devant toutes les personnes assistant à la cérémonie

- **reconnais être informé(e)** que dans le cadre de ma demande :

- les données collectées sont obligatoires et font l'objet d'un traitement automatisé strictement confidentiel destiné à traiter ma demande, me tenir informé(e) de l'avancement de celle-ci et à l'archiver conformément à la réglementation en vigueur ;
- les informations collectées sont destinées au service administration générale, population & citoyenneté de la commune d'Aucamville (31140) et à tout autre destinataire habilité ;
- les informations communiquées ne sont ni confiées, ni cédées, ni échangées, ni revendues à des tiers à des fins commerciales ou de prospection ;
- la durée de conservation des informations communiquées se limite au temps nécessaire au traitement de ma demande et à l'archivage de celle-ci selon les durées réglementairement prévues ;
- je dispose, conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes, aux informations me concernant. Ces droits s'exercent sur simple demande adressée par courrier à Monsieur Le Maire de la commune d'Aucamville (31) ;
- je peux introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si je considère que mes droits ne sont pas respectés ;
- ma responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas de fausse déclaration.

Fait à _____, pour servir et valoir ce que de droit.

Date : _____ Signature : _____



A U C A M V I L L E

PUBLICATIONS MUNICIPALES

Nous soussignés

et

autorisons ⁽¹⁾

n'autorisons pas ⁽¹⁾

la mairie d'Aucamville à mentionner notre mariage dans ses publications municipales.

Fait à Aucamville, le

Signatures

⁽¹⁾ Cocher la case correspondant à votre choix.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernant (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer, contactez l'accueil de la mairie.



A U C A M V I L L E

RÉSERVATION DATE DE MARIAGE

Nous soussignés

et

Adresses :

Téléphones :

réservons comme date pour notre mariage le

à h

Fait à Aucamville, le

Signatures

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Réservation validée par

le



A U C A M V I L L E

Cérémonie civile de mariage

Charte de bonne conduite

Cette charte s'adresse aux futurs époux, à leurs familles et à leurs invités.

Les futurs époux s'engagent à communiquer à leurs invités le contenu de cette charte.

La mairie est la maison de la République dont elle incarne les valeurs.

C'est un espace de droits, de devoirs et de respect.

Accès à l'Hôtel de ville et stationnement

Les futurs mariés ainsi que les invités peuvent stationner sur le parking de la mairie ou du cinéma. Il est interdit de laisser son véhicule devant le parvis de la mairie.

Déroulement de la cérémonie

Les futurs époux et leurs invités sont invités à se présenter **15 minutes avant l'heure** prévue de la célébration.

Les retards de plus de 10 minutes exposent les futurs mariés à un report de la célébration, soit à la fin des autres mariages prévus le même jour, soit à une date ultérieure en fonction des contraintes municipales.

Dans ce dernier cas, les futurs époux en assumeront toutes les conséquences.

En cas de retard, merci de prévenir l'élu d'astreinte au **06.88.20.78.17 le plus tôt possible**.

Le jet de confettis (plastique ou papier) ou riz est interdit dans l'enceinte de la mairie ainsi qu'à l'extérieur.

Ne sont autorisés que des confettis biodégradables (pétales de fleurs fraîches, fleurs séchées, lavande, herbes aromatiques...) et bulles.

Sous réserve d'évolution des conditions sanitaires liées au Covid 19 :

Le nombre de personnes dans la salle des mariages est limité à 40
(hors élu et enfants de moins de 6 ans).

Le port du masque n'est plus obligatoire mais fortement recommandé pour les invités.

Le cortège

Les marié(e)s s'engagent à ce que le cortège respecte le Code de la route. Il empruntera les voies autorisées aux véhicules motorisés, et respectera les limitations de vitesse.

L'obstruction de la circulation urbaine par le cortège est strictement interdite.

Tout débordement ou bruit excessif ainsi que l'utilisation intempestive et continue d'avertisseurs sonores sont interdits avant, pendant et après la cérémonie.

Le non-respect des règles de circulation et de stationnement fera l'objet d'une contravention.



A U C A M V I L L E

Témoins du mariage

Les actes de mariage comportent obligatoirement la présence de témoins (2 au minimum et 4 au maximum). Leur présence a pour objet de certifier l'identité des mariés et la conformité de l'acte avec leurs déclarations.

Les futurs époux sont invités à choisir des témoins comprenant la langue française.

A défaut, l'assistance d'un interprète assermenté, **aux frais des époux**, est plus que recommandé.

Les futurs époux ainsi que les témoins doivent se munir de leur pièce d'identité.

En cas de changement de témoins, nous vous prions de bien vouloir le signaler au service des mariages, ☎05.62.75.94.94, 10 jours avant la cérémonie.

Les futurs mariés ainsi que les témoins s'engagent à avoir en leur possession le jour de la cérémonie un justificatif d'identité en cas de contrôle.

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent, par leur signature, à mettre en œuvre la présente charte et à informer les invités de son contenu.

Date :

Signatures précédées de la mention «lu et approuvée »

Le(la) future époux(se)

Le(la) future époux(se)

***L'équipe municipale vous souhaite une très belle cérémonie
et beaucoup de bonheur.***